

Tout savoir sur les procédures de traitement des difficultés financières des entreprises et des particuliers

#autorisation

#liquidation judiciaire

#purge

#surendettement

#vente

#rétablissement personnel

#capacité

Référence : CIA-15558-006

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Par une présentation schématique et concise, comprendre le déroulement des procédures de surendettement et de sauvegarde des entreprises. Savoir identifier la phase dans laquelle le client se trouve. Répondre aux difficultés notariales de la matière.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Répondre aux questions essentielles en matière de procédures de traitement des difficultés financières.

Programme de la formation

I. Les procédures relevant du Code de la consommation

A. Le surendettement

- 1) Les différentes étapes de la procédure

- 2) Acquérir l'information sur l'avancement de la procédure
- 3) Existe-t-il une période suspecte ou d'observation ?
- 4) L'autonomie patrimoniale du débiteur
- 5) Les effets de l'ouverture de la procédure
- 6) Les effets d'un plan conventionnel de surendettement
- 7) Conséquences des stipulations du plan sur la vente d'un immeuble
- 8) La distribution du prix de vente
- 9) L'indivisaire surendetté
- 10) Le débiteur bénéficiaire d'une libéralité ou succession
- 11) Le défunt surendetté
- 12) Les effets du surendettement sur les personnes autres que le débiteur

B. Le rétablissement personnel

- 1) Détecter un rétablissement personnel
- 2) Les conséquences patrimoniales d'un rétablissement personnel
- 3) La vente de droits immobiliers d'un débiteur en rétablissement personnel sans liquidation judiciaire
- 4) Le dessaisissement du débiteur
- 5) La vente d'un bien commun
- 6) La vente d'un bien indivis
- 7) Recevoir une donation au profit du débiteur
- 8) Les pouvoirs du liquidateur
- 9) Les droits des créanciers hypothécaires
- 10) La distribution d'un prix de vente
- 11) Indivision
- 12) Le décès du débiteur en rétablissement personnel

II. Les procédures relevant du livre VI du Code de commerce

A. Les actes passés avant l'ouverture d'une procédure collective

B. Les actes passés en cours de procédure

1) L'organisation d'une vente

- Les biens hors procédure
- La capacité de l'entrepreneur
- Conséquences de l'ouverture de la procédure collectives pour les autres acteurs économiques

2) La détention d'un prix

C. Les actes passés après la clôture de la procédure de liquidation judiciaire

III. Un regard schématique sur l'entrepreneur individuel après la loi n°2022-172 du 14 février 2022

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Avoir survolé le livre VI du Code de commerce et avoir des questions sur le surendettement.

Les points forts de la formation

L'aridité de la matière sera totalement gommée par des explications simples et adaptées à des cas concrets.

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Tour de table
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 222 participants formés en 2024
- 83 questions écrites sur 2024
- 148 questions orales en 2024

Notre intervenant

Pierre-Marie REVERDY

Juriste consultant au CRIDON OUEST
Docteur en droit

Domaines d'intervention :

- Droit des sociétés
- Droit de l'entreprise individuelle
- Droit du surendettement
- Droit des procédures collectives
- Baux commerciaux

